

# INTERPELLATION

**Auteur** Thierry Largey, Les Verts  
**Objet** Que sont devenus les déchets toxiques de la décharge du Pont-Rouge à Monthey?  
**Date** 14.11.2017  
**Numéro** 5.0301

---

L'émission de la RTS «Les échos de vacarme » du 10 septembre 2017 était intitulée « Ces déchets qui voyagent» (<https://www.rts.ch/play/radio/vacarme/audio/les-echos-de-vacarme-ces-dechets-qui-voyagent?id=8869709&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>).

Cette émission a notamment évoqué le cas des déchets toxiques de la décharge du Pont-Rouge à Monthey (minutes 38.40 à 40.58). L'invité, Martin Forter (directeur des Médecins en faveur de l'environnement), tenaient les propos retranscrits ici «...excavés sous conditions d'extrême sécurité, mais lorsqu'ils sont arrivés au port de Bâle, ils étaient comme cette terre-là à côté, la terre normale. Les travailleurs travaillent sans protection. Après 200 km déjà la qualité changeait très très vite, et c'était encore en Suisse». «La qualité des déchets, d'être des déchets spéciaux et de devenir une terre normale, dans un port, que l'on peut mettre à la main sur un bateau.»

L'invité continue de la sorte: «Là, j'ai entendu dans le port de Bâle que ces déchets vont dans la mer. C'est difficile de prouver». A la question du journaliste de savoir si plus il y a de transports et plus il y a de risques de ne plus savoir ce que deviennent les déchets, il répond «C'est ça, c'est exactement ça. On peut gagner de l'argent si on ne met pas pour brûler, mais qu'on les met ici dans le coin. 400.- par tonne. Si vous avez 100'000 tonnes...».

Ces propos ne peuvent qu'interpeller puisqu'ils prétendent l'existence d'un détournement des déchets de leur destination prévue au Pays-Bas (via une rétrogradation du niveau de leur dangerosité). Une telle situation se ferait au détriment de l'environnement, mais également des autorités de contrôle et de l'entreprise qui a procédé à l'assainissement et financé les mesures de transports et de traitement à l'étranger. Ces propos ont également de quoi étonner lorsque l'on connaît le sérieux et l'attention portée à l'excavation des déchets à Monthey et la qualité de la surveillance effectuée par le canton sur le site.

(Nous notons que nous avons essayé d'obtenir des informations supplémentaires de la part de M. Forter. Au jour du dépôt de la présente interpellation, nous n'avons pas eu de réponse.)

## Conclusion

Par cette interpellation, nous invitons le Conseil d'Etat à nous informer et répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles garanties étaient exigées de CIMO quant au suivi et au contrôle du transport des déchets jusqu'à leur destination finale, pour traitement thermique aux Pays-Bas?
- Quelles sont les obligations du canton et de la Confédération en matière d'exportation de déchets à l'étranger (notamment pour éviter d'en perdre la trace)?
- Peut-on obtenir des garanties de la part de CIMO, de l'OFEV ou des entreprises de traitement aux Pays-Bas que les déchets exportés ont bien été traités comme prévu?
- Le scénario exposé dans l'émission de la RTS est-il plausible, est-il fondé dans le cas du Pont-Rouge, et que faire pour le prévenir?